

très claire de sa fonction et qu'il peut se servir d'une méthode souple qui lui permette de prendre des mesures effectives et rapides en ce qui concerne les nouveaux problèmes des réfugiés. Ces mesures lui ont d'ailleurs permis d'utiliser les contributions reçues de nos divers gouvernements afin de susciter d'autres dons des organismes spécialisés et des entreprises bénévoles.

Les vues du Canada sur ce sujet ont poussé ma délégation à entreprendre auprès de délégations amies des négociations dont le but visait à assurer le renouvellement du mandat du Haut Commissariat pour une autre période de cinq années à compter du 1 janvier 1964 selon les mêmes termes de référence qu'il possédait déjà. Mes distingués collègues savent déjà que cette initiative du Canada s'est traduite par une résolution déposée par ma délégation et d'autres délégations amies et qui a été approuvée par la Troisième Commission.

Ayant pris une telle décision il n'est que logique que les membres de cette auguste Assemblée s'empressent maintenant de fournir au Haut Commissariat les fonds requis à son oeuvre. C'est avec un légitime orgueil que le Canada a décidé de contribuer une fois de plus au Programme du Haut Commissariat et de souscrire, sous réserve de l'approbation du Parlement canadien, la somme de \$290,000 en fonds canadiens à son programme.

Le peuple canadien espère ainsi alléger quelque peu le fardeau des réfugiés qui relèvent du Haut Commissariat. Il espère également que le renouvellement par l'Assemblée du mandat du Haut Commissariat et la tenue de cette conférence pour les annonces de contributions volontaires feront naître chez les réfugiés un rayon d'espoir qui rendra leur sort plus acceptable et leur fera présager des jours meilleurs.